



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20230920-DEL2023050-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **22 SEP. 2023**
Publié le : **22 SEP. 2023**
Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2023.050

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 septembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CONSUELO NASCIMENTO, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, HUBERT EMMANUEL EMILE A PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LUCAS A CONSUELO NASCIMENTO, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE

Michel NUNG est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 3 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 VI ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n°21-166 en date du 23 septembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;
Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et notamment les dispositions incluant la commune de Fosses, comme l'une de ses communes membres ;
Considérant que la commune de Fosses n'est pas éligible à la dotation de solidarité communautaire ;
Considérant que la commune de Fosses souhaite atténuer le poids des charges liées aux dépenses d'entretien de ses équipements sur son budget de fonctionnement, et que dans ce cadre il est envisagé de demander une fonds de concours en fonctionnement à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Après en avoir délibéré,

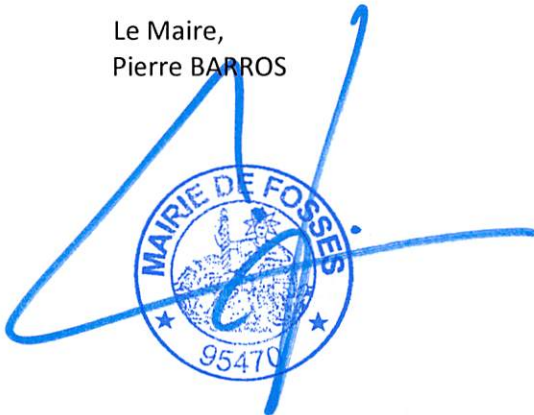
- ESOS .932 S
ESOS .932 S
- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en vue de participer au financement à hauteur de 226 790 € des dépenses d'entretien des équipements de la Ville suivants :

- Centre de loisirs Mosaïque
- Centre Technique Municipal/Services techniques
- COSEC
- Ecole Barbusse
- Ecole La Fontaine
- Espace Germinal
- Groupe scolaire Mistral
- Groupe scolaire Daudet
- Groupe scolaire Dumas
- Gymnase Cathy Fleury
- Gymnase Mandela
- Point information jeunesse
- Pôle civique
- Pôle culturel
- Salle Cugnot
- Salle Delambre / Prieuré
- Stade Delaune

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Michel NUNG

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Michel NUNG, is written below the text.